



La Haute Autorité de Santé (HAS) a constaté en 2012 une évolution significative des demandes de certification auprès de l'organisme certificateur accrédité, SGS-ICS. Cette progression montre l'impact positif des mesures incitatives définies dans la convention médicale signée en juillet 2011 entre l'Assurance Maladie et les syndicats de médecins libéraux. Les référentiels de certification des logiciels d'aide à la prescription (LAP) exigent des fonctionnalités qui visent à améliorer la qualité et la sécurité de la prescription, à faciliter la pratique et à optimiser le coût de la prescription à qualité égale.

Neuf logiciels d'aide à la prescription aujourd'hui certifiés La couverture de la certification permet aux trois quarts des médecins généralistes informatisés d'utiliser une prescription électronique certifiée selon le référentiel de la HAS. Les neufs LAP certifiés sont :

- AlmaPro 2.00
- CrossWay Premium 19.00
- Medistory 3.4.3
- MédiClick 5.A.12
- Medi+4000
- Doc'Ware 20
- HelloDoc 5.60
- Axisanté 4
- Axisanté 5

Par ailleurs, d'autres éditeurs de logiciels ont engagé les démarches pour se faire certifier dans les semaines et les mois à venir. **Une certification en constante évolution** Dans les prochaines versions de la certification, la HAS favorisera les aides à la décision et des fonctions facilitant le développement professionnel continu. Leur plein effet dépendra des retours d'expérience pour améliorer les référentiels, des actions de formation des médecins et des études sur l'utilisation des outils informatisés. Par ailleurs, la loi de renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé du 29 décembre 2011 rend obligatoire les certifications par la HAS des logiciels d'aide à la prescription (LAP) et des logiciels d'aide à la décision (LAD) officinaux à compter du 1er janvier 2015.

Consultez les documents en [cliquant ici](#)